

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEDER Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 04 avril 2025

Délibération N° DEL 2025 023 – Garderie

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que des familles ne respectent pas les horaires de la garderie.

Des enfants sont récupérés après 18h30 ou le mercredi après 12h30.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de facturer les dépassements d'horaires de la garderie de l'école à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 comme suit :

Les lundis, mardi, jeudis et vendredis :

- 18h31 à 18h45 : 10 € ;
- 18h46 à 19h : 10 € ;
- 19h01 à 19h15 : 10 € ;
- Etc....

Les mercredis :

- 12h31 à 12h45 : 10 € ;
- 12h46 à 13h : 10 € ;
- 13h01 à 13h15 : 10 € ;
- Etc...

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

